

impôts lui donneront 78 millions, soit une différence de 27 millions; de cette somme, 18 millions passeront au compte du capital, laissant un déficit de 8 ou 9 millions qu'il paiera, dit-il, au moyen de bons du trésor. Ces faits, monsieur l'Orateur, n'ont pas été expliqués dans le discours de mon très honorable ami.

Mais ce dernier a prétendu que les dépenses de 400 millions de l'an dernier constituaient une dépense du gouvernement libéral sauf une somme de 2 millions pour le canal Welland et environ 4 millions pour venir en aide aux chômeurs. Je rappellerai à la Chambre et au pays que mon très honorable ami a eu l'occasion durant la session spéciale de changer ces dépenses à son gré; il en a même changé quelques-unes; il a supprimé plusieurs travaux publics. Quatre mois après l'adoption du budget Dunning, il aurait pu le changer; il n'a pas jugé à propos de le faire; huit mois de la dernière année financière ont été sous son administration.

Et ce n'est pas tout. Mon très honorable ami a tenté de créer l'impression qu'il réduisait les dépenses cette année, qu'il allait faire des économies, que les dépenses courantes étaient réduites de 37 millions environ. Mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) a dénoncé cette inexactitude récemment. Mais elle a été également mise à nu par mon très honorable ami lui-même lundi dernier, quand il a dit que le budget des libéraux comportait une dépense de 440 millions et le sien, une dépense de 430 millions; c'est là une faible réduction. Si vous considérez que cette somme de 440 millions comportait une dépense spéciale pour le canal Welland et pour le chômage, il est surprenant de voir mon très honorable ami s'adresser à cette Chambre et prétendre qu'il a, dans cette période de fléchissement, réduit les crédits à leur plus simple expression, tandis que le budget représente une somme presque aussi élevée que celle de l'an dernier. Cela ne cadre pas beaucoup avec ses promesses d'économie. Je l'avertis, bien qu'il puisse, je pense, se passer de l'avertissement, qu'il a promis de ne pas dépasser ce chiffre de 430 millions. Je ne crois pas qu'il dépasse ce chiffre, car il donne à entendre que cette somme comprend les crédits supplémentaires.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il faut naturellement se demander pourquoi toutes ces dépenses en ce moment? Permettez-moi de mentionner une chose qui touche de près à mon très honorable ami. L'une des raisons de ces fortes dépenses aujourd'hui, c'est de remplir, partiellement du moins, quelques-unes des promesses électorales faites en juillet dernier; en conséquence, dans une seule phrase,

[L'hon. M. Ralston.]

nous trouvons une déclaration de grande importance: Il dit:

Dans les dépenses dont j'ai parlé pour cette année, se trouvent celles du budget principal et celles que nous avons incrites dans les crédits supplémentaires...

Remarquez bien ceci:

...outre la somme destinée aux pensions de vieillesse, portant pour cette seule année notre contribution aux provinces de 50 à 75 p. 100 du total des sommes versées.

C'est tout ce qu'on y trouve à ce sujet: aucun son de trompettes, aucun titre flamboyant, rien de cela. Il fut un temps où l'on donnait plus d'importance à cette promesse, où tous les journaux de notre pays faisaient connaître à leurs lecteurs la promesse de mon très honorable ami qui s'engageait à faire payer en entier par le trésor fédéral les pensions de vieillesse. Nous traversons actuellement une période de fléchissement économique et de malaise et mon très honorable ami croit qu'il peut s'en tirer en se contentant d'ajouter 25 p. 100 à notre contribution. Il ne fait aucune excuse, ne donne aucune explication ni ne laisse entendre quand il remplira le reste de cette promesse. Je veux mettre cette phrase laconique de son discours en regard de la lettre que voici:

Ce que promet M. Bennett pour les pensions de vieillesse

Bureau central de l'association conservatrice fédérale, Edifice Victoria, 140 rue Wellington.

Ottawa, Canada, le 12 juillet 1930.

Redmond Code.

Secrétaire général,

A la population de la Nouvelle-Ecosse;

J'ai promis à Winnipeg que le parti conservateur mettrait en vigueur une loi fédérale de pensions de vieillesse. J'ai répété cette promesse dans chacune des provinces du Canada. Au cours de mon récent voyage dans les Provinces maritimes j'ai longuement parlé de cette question.

Permettez-moi de dire de nouveau que lors de l'adoption de la loi actuelle de pension de vieillesse on a fait remarquer à M. King que, par suite des obligations financières qu'entraînerait l'application de cette loi, les Provinces maritimes ne seraient pas en état d'adopter cette mesure. Le régime libéral l'a tout de même appliquée. Quel en a été le résultat?

Bien que les vieillards de votre province n'aient pas bénéficié de la loi actuelle au cours des deux dernières années, vous avez tout de même, par la contribution de la moitié de la somme affectée au paiement des pensions, fourni votre part des pensions qui ont été payées aux vieillards des autres provinces. Cet état de choses ne peut durer plus longtemps.

M. King dit que pour adopter une loi fédérale de pensions de vieillesse il nous faudra modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, parce que le gouvernement fédéral violerait la constitution en adoptant un projet de loi de cette nature. Je prétends que si le gouvernement fédéral peut contribuer 50 p. 100 comme